

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Dénomination du**  
**terrain synthétique**

**SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry  
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard  
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie  
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

## DENOMINATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE

- **Vu** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la livraison officielle du terrain synthétique en date du 26 août 2024 ;
- **Vu** la validation du projet en date du 12 septembre 2024 par la commission d'homologation de la Fédération Française de Football (FFF) ;
- **Considérant** l'accord de la famille de Madame DAJOUX ;

Après échanges avec le club du SAT Football, principal utilisateur, il est apparu que le nom pressenti par l'association serait celui de Chantal DAJOUX, décédée le 29 avril 2024.

Chantal DAJOUX a été bénévole puis dirigeante du club pendant 40 ans. Sa disponibilité et son dévouement au sein du club démontre tout l'attachement qu'elle portait pour le sport thiernois.

Mettre à l'honneur un bénévole constituerait un témoignage de la reconnaissance, par le Conseil Municipal, de l'action de l'ensemble des bénévoles, qu'il s'agisse de sport, de culture ou de la vie des associations de quartier.

## **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** la dénomination du terrain synthétique de la Ville de THIERS, « Terrain Chantal DAJOUX » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Le secrétaire de séance,



Eric BOUCOURT

Le Maire,



Stéphane RODIER